

Objet : demande d'entretien sur les nouveaux OGM (NTG) et brevets sur les semences

Madame la Première Ministre,

Nous vous écrivons pour vous faire part de la position des consommateurs de notre association sur les nouveaux OGM (issus de Nouvelle Technique de modification Génétique (NTG)).

Nous représentons 600 000 consommateurs.

Comme vous le savez les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont gérés principalement par la directive 2001/18. Cette directive suppose quatre points :

- 1) Une évaluation des risques,
- 2) Une méthode d'identification,
- 3) Des étiquettes,
- 4) Un suivi post commercialisation.

Chaque point fait écho aux autres afin de respecter le "principe de précaution". De plus, il s'agit d'une directive et non d'un règlement. Or, **la Commission européenne a fait une proposition de règlement visant à remplacer la directive 2001/18 le 5 juillet dernier.**

Cette proposition aurait pour conséquence d'exclure une large part des nouveaux OGM (NTG) de toute évaluation des risques (1), publication de méthode d'identification (2), étiquettes (3) et de suivi (4), pour ne leur imposer qu'une déclaration volontaire et un étiquetage des seules semences et pas des aliments.

Ce succédané d'étiquetage est non contrôlable de manière analytique. Une autre catégorie (NTG) est probablement là pour donner l'impression de garder un ersatz de réglementation, mais la frontière entre les deux serait laissée à la discrétion de la Commission.

Le cœur de notre position est que **nous défendons le droit des consommateurs européens de savoir ce qu'ils consomment.** Ci-dessous, nous vous livrons quelques observations et demandons un entretien sur ces sujets.

- Premièrement, concernant l'évaluation des risques, il est impératif que les risques soient évalués conformément à la position des experts européens qui, mandatés plusieurs fois, n'ont jamais conclu à l'inutilité d'une telle évaluation (point 1). Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que les lobbys (AFBV, CropLife etc) se sont inquiétés de devoir faire une évaluation des risques. La Commission les a rassurés : *« le travail de l'AESA sur de possibles critères d'évaluation des risques nourrit le travail politique en tant qu'avis scientifique pour examen par la Commission. [...] Une décision quant à savoir si une évaluation des risques devrait être conduite ou non sur les plantes NTG n'est pas du ressort de l'AESA, comme vous l'avez à juste titre noté »*. En clair, **la Commission s'assoit sur l'avis scientifique quand il ne sert pas les demandes des lobbys.**

Par ailleurs, quand la Commission propose de considérer des modifications d'un nombre limité à 20 pour des substitutions limitées à 20 (ce qui fait 20x20=400) en incluant les

descendants, elle prépare l'empilage de modifications qui contourneront même cette limite absurde de 20 bases/nucléotides substituées.

Pourquoi c'est absurde ? L'insertion d'un seul nucléotide suffit à décaler la grille de lecture d'un gène. L'hypothèse implicite que de petites modifications engendrent de petites conséquences et donc de petits risques est absurde. Le fait qu'une telle substitution interrompe un gène naturel n'est pas exclue par le projet.

Le point 1 (évaluation des risques) est donc incontournable.

Nous ne pensons pas que cette attitude de la Commission soit du genre à rassurer sur l'Europe à l'approche d'élections européennes.

Nous soulignons également que le **principe constitutionnel de Précaution impose une telle évaluation des risques comme il impose de surveiller l'environnement en cas d'apparition de risques non anticipés (point 4) pour un retrait éventuel d'un produit défectueux.**

Le projet de règlement ne le permet pas puisqu'il supprime tout étiquetage. Pourquoi si un fromage peut être défectueux, un OGM ne le pourrait-il pas ?

Le point 4 est donc incontournable.

Seul un étiquetage des aliments et de tout produit contenant des nouveaux OGM (NTG) peut assurer ce droit élémentaire de savoir ce que nous mangeons et utilisons, notamment dans l'agriculture. Il faut donc absolument des étiquettes (point 3).

La Commission objecte qu'elle ne peut pas étiqueter, mais elle a publié récemment un règlement 2023/1115 sur le suivi du bois, du cacao à partir de la parcelle de production. Et les scientifiques sont capables de tracer d'innombrables origines. Donc une traçabilité documentaire est possible (point 2). Nous tenons à rappeler que sur les 356 millions d'euros que l'UE a consacré à de nouvelles recherches sur les OGM au cours des cinq années, précédant la consultation 2021, seuls 1,6 % ont été consacrés aux méthodes de détection, l'évaluation des risques ou la surveillance.

Les points 2 et 3 sont donc incontournables.

En clair les points 1 à 4 sont nécessaires. Donc aussi la Directive 2001/18CE.

- Deuxièmement, les NTG sont inséparables de brevets. Quand la Commission affirme qu'elle ne peut pas différencier un OGM des plantes naturelles ou obtenues de manière conventionnelle (NTG!), nous constatons que les agrochimistes le peuvent parfaitement par leurs brevets. Ils ne font pas de confusion. Pourquoi la Commission affirme-t-elle que serait impossible ce que font couramment les biologistes / chimistes ?

De plus, le risque est très grand que, dans un premier temps, les fermiers soient contaminés par de tels OGM. Le détenteur des brevets pourra alors exiger des licences de brevets contre ce fermier. S'il ne peut pas payer, sa ferme est rachetée pour un prix diminué des royalties. Puis ce sera le tour des petits semenciers. Puis celui des moyens semenciers. Le mécanisme est classique de racket d'entreprises par d'autres entreprises appuyées par leurs États (BNP, Alstom etc).

La Commission met donc en place tous les ingrédients qui ont facilité la concentration capitaliste des entreprises semencières américaines depuis 20 ans. Mais elle le met en place en Europe et propose de ne le surveiller qu'en 2026. Trop tard ou trop tôt donc selon le développement des nouveaux OGM. Cela laissera disparaître les petits et moyens semenciers européens au profit des agrochimistes. On peut espérer tirer les marrons du feu, mais le risque est que les marrons soient grillés aussi, malgré leur structure capitaliste (Limagrain). Vous savez que **les semenciers craignent pour leur survie d'ici 20 ans maximum** selon la vitesse de dissémination des OGM en Europe.

Permettez-nous de souligner que si nous perdons la diversité économique des semenciers, nous serons moins autonomes dans nos semences. Donc dans notre agriculture. Donc dans notre alimentation. Donc dans notre politique. La biodiversité à défendre n'est pas que biologique.

S'il fallait vraiment encore défendre ce point, nous constatons 40 ans de désindustrialisation au point que nous ne sommes plus capables de faire nos masques ou nos dolipranes. Or la Commission reconnaît que 17 % des brevets NTG sont européens. Est-ce le bon moment pour encourager des semences qui ne peuvent être faites qu'avec des brevets que possèdent les américains (Corteva) ou les chinois (ChemChina) ?

De plus, la Commission affirme que ces NTG assureraient notre autonomie alimentaire alors qu'ils assureront notre dépendance ! Un brevet est et reste une garantie de monopole, fût-elle limitée dans le temps et l'espace. Laisser des brevets sur les semences reviendrait, si ces OGM se généralisent (ce que souhaite la Commission), à **livrer nos fermiers, nos semenciers et donc notre agriculture pieds et poings liés aux agrochimistes américains ou chinois.**

-Troisièmement, la proposition exempte toutes les nouvelles techniques (NTG), même celles futures, quelles qu'elles soient. Comme l'ont dit des Professeurs de Droit allemands, cela constitue une grave entorse supplémentaire au Principe de Précaution.

Enfin, ces OGM ne sont quasiment pas commercialisés, même aux États-Unis où près d'une centaine de feux verts ont pourtant été délivrés ces dix dernières années. Cela prouve au moins que faciliter l'accès au marché ne rend pas ce marché plus abordable par ces produits. C'est l'exact opposé de l'affirmation de la Commission "*faciliter l'accès au marché en diminuant les barrières réglementaires*". Pourquoi ? À cause des brevets et du refus des consommateurs. **La solution de désétiqueter est rejetée par les consommateurs.**

Ces OGM sont accompagnés des mêmes promesses dithyrambiques que les OGM transgéniques des années 90 : résoudre la faim dans le monde, lutter contre les pesticides. Aucune de ces promesses n'a été tenue. Si les promesses ne sont encore pas tenues, cela contribuera à la perte de confiance dans les politiques et dans la chaîne agroalimentaire et donc à un délitement de la société et de la confiance dans l'Europe et dans l'État.

Nous sollicitons un entretien avec vous pour vous détailler nos arguments, voire vous fournir nos sources, sur tous ces points qui nous tiennent à cœur.

Veillez agréer, Madame la première Ministre nos sentiments respectueux.

Christian KHALIFA - Président d'INDECOSA CGT

